DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEBIT DE
BOISSONS
DE
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : NOSSIT PERRIN Mathilde

Profession: Vice-secrétaire du Sou des Ecoles

Adresse: La Combe 74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de

boissons temporaire à Serraval (74230) à Chef-Lieu

le 04 octobre 2015

à l'occasion de La Fête de la Pomme et de l'Ane

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 1

Fait à Serraval, le 27/08/15 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR 952015

Bruno GUIDON. Maire de Serraval.

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur ou Madame

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de deuxième Catégorie,

le 04 octobre 2015 jusqu'à 20 heures

à Serraval à . .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

 de sa publication le Le Maire, Bruno GUIDON A Serraval, le 27/08/15 Le Maire, Bruno GIODON

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.